

MAIRIE DE PRESENTEVILLERS 25550

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 09 OCTOBRE 2014

Etaient présents :

Mesdames CAVALLIN Adeline, FOUCAULT Isabelle, LAURENT Rachel, SALINIER Marie-José,
TAILLARD Isabelle, JOURDET Alexandra,
Messieurs FENAUX Eric, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, PROST Jean-Michel.

Etaient absents excusés :

Monsieur LALLEMANT Patrice, qui donne procuration à Madame CAVALLIN Adeline

Secrétaire de Séance : Madame SALINIER Marie-José

Approbation du Compte-rendu du conseil du 24 juillet 2014

Le CR est approuvé à l'unanimité.

Coupes de bois saison 2014/2015

Rappel:

Vente sur pied de la parcelle 11, pour un volume estimé de 954 m3.

(délibération CM du 22 octobre 2013)

Contrat ONF:

M. le Maire, suivant l'avis de la commission, propose aux membres du conseil municipal de reconduire le contrat ONF, pour le programme 2014-2015 :

- Abattage, Façonnage 12,79 € / m3
- Cubage, classement 2,00 € / m3
- Câblage (si besoin) 87,70 € / heure
- Abattage d'arbres pour l'affouage de diamètre > 45 cm : 10,00 € l'unité

Vote pour à l'unanimité

Travaux de débardage :

M. le Maire, suivant l'avis de la commission, propose aux membres du conseil de retenir l'entreprise PETEY pour les travaux de débardage. (tarif 2014 : 7,63 € / m3)

Vote pour à l'unanimité

Programme 2014-2015:

M. Maire, suivant l'avis de la commission, propose aux membres du conseil, d'exploiter les parcelles 4a, 21 et 2j pour une estimation de 150 m3 de grumes et 800 stères d'affouage.

Vote pour à l'unanimité

Affouage

Règlement :

- Modifications apportées au règlement:
 - Article 03: Façonnage : les branchages doivent être mis en tas,
 - Article 10: Sanctions : le non respect du présent règlement est sanctionné d'une pénalité forfaitaire de 90 €. Le constat est effectué par l'agent patrimonial de l'ONF, le montant est à régler à la commune.
 - Article 11: Sécurité : Adoptez de bonnes pratiques : Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches est important, Conduite à tenir en cas d'accident.
 - Article 12: Réclamations : Les réclamations sont à formuler au responsable de la commission Forêt : En ce qui concerne le tirage au sort des lots, dans un délai d'un mois après le tirage, En ce qui concerne le comptage, ne pas débarder, contestation possible sous 8 jours après réception de votre bordereau.
- Toute réclamation ne respectant pas ces clauses ne pourra être prise en compte.

Vote pour à l'unanimité

Désignation de trois garants:

Il est nécessaire de désigner trois garants, sont proposés :
Monsieur André LEGRAND, Madame Isabelle TAILLARD et Monsieur Philippe MATHIEU.

Vote pour à l'unanimité

Inscriptions :

En mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat,
du lundi 03 novembre au lundi 17 novembre 2014.

Tarifs bois saison 2014-2015

M. le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| ○ Bois d'Affouage | 9 € le stère |
| ○ Éclaircissement parcelle 2 | 9 € le lot |
| ○ Acacias | 40 € le m3 |
| ○ Sapins pour sciage planches | 15 € le m3 |
| ○ Sapin de Noël | 10 € |
| ○ Sapin de Noël pour collectivités : | |
| ▪ Petit | 10 € |
| ▪ Grands | 10 € par tranche de 2 m |

Vote pour à l'unanimité

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que notre contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Notre collectivité a accepté de prendre part à la démarche de renouvellement de ce contrat, pour une durée de 4 ans à compter du 1^o janvier 2015 avec le centre de gestion du Doubs.

(délibération du 18 décembre 2013)

Les résultats de la consultation lancée par le centre de gestion du Doubs sont les suivants :

- *Durée du contrat : 4 ans à compter du 01 janvier 2015*
- *Garanties:*
 - o *remboursement à la collectivité de frais liés au décès, accident de service, maladie imputable au service, incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), maladie longue durée, longue maladie, maternité, adoption et paternité de ses agents.*
- *Tarifification:*
 - o *Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales): 6,70 %*
 - o *Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires du droit public: 1,10 %*
- *Candidat retenu : Groupement CNP Assurances (assureur) – SOFCAP (courtier)*

Vote pour à l'unanimité

Droit de préemption urbain

Vente d'une maison située au 11 Rue de Bavans.

M. le Maire propose de renoncer au droit de préemption.

VOTE : pour à l'unanimité.

Avenant n°1 de la convention d'honoraires du bureau d'études EVI du 14 mai 2013

M. le Maire explique que suite aux travaux d'assainissement de la rue de Dung, une réfection de la couche d'enrobé sera prévue (à la charge du conseil général).

A cet effet, il explique également qu'il parait opportun d'associer l'aménagement de trottoirs, de zones de stationnement, et de ralentir la vitesse des véhicules.

Il explique aux membres du conseil, que pour mener à bien ces travaux, une modification du périmètre d'aménagement est à prévoir suite à l'ajournement du projet du centre du village. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention du 14 mai 2013, avec la société EVI.

Aménagement de la rue de Dung (environ 325 mètres, de l'entrée de la commune jusqu'à la rue des Jardins).

Le calcul du montant de la prestation de Maitrise d'œuvre reste inchangée soit 3,80 % du montant des travaux arrêté au stade de l'Avant-projet.

VOTE : pour à l'unanimité

Demande de subvention pour aménagement Rue de Dung

M. le Maire présente l'Avant-projet.

Estimation prévisionnelle des travaux : 138 180 € HT

Levé topographique : 665 € HT

Géomètre-expert : 1200 € HT

M. le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour préparer les différentes demandes de subventions.

VOTE : pour à l'unanimité.

Baisse des dotations

L'AMF (Association des Maires de France) demande aux communes de voter une motion contre la baisse des dotations. Cette réduction massive des concours de l'état, outre les conséquences sur la qualité des services rendus à la population, impactera la croissance et l'emploi.

M. le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour s'associer à la démarche de l'AMF.

VOTE : pour à l'unanimité

Demandes de subventions

- **RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté):**

L'antenne de ce réseau est située à Bavans, et couvre 13 communes.

Mme COURENQ Brigitte psychologue, sollicite une subvention afin de renouveler du matériel spécialisé pour un montant de 1734€.

4 enfants de notre Ecole Intercommunale sont concernés sur 44, ce qui correspond à une demande de **158,00 €**.

En commun accord avec les communes d'Allondans et de Dung, la somme totale sera avancée par Presentevillers, et reportée dans le budget « école », pour une répartition suivant la convention en vigueur.

VOTE : pour à l'unanimité

- **FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) :**

Ce fonds intervient pour aider toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, à s'y maintenir.

M. le Maire propose de reconduire la somme de 0.61 € / habitant.

VOTE : pour à l'unanimité

- **FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté):**

Ce fonds soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social, et le cas échéant une aide financière.

VOTE : non à l'unanimité

- **Le ballon de l'espoir :**

VOTE : non à l'unanimité

- **Football club de Bart :**

M. le Maire propose de ne pas accorder de subvention.

VOTE : 10 pour et 1 abstention (Mme Isabelle TAILLARD)

- **ACCA Présentevillers (chasse) :**

M. le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 80 €.

Contre : M. Eric FENAUX

Abstentions : Mmes Isabelle FOUCAULT, Alexandra JOURDET et Isabelle TAILLARD,
M. Alain POSTY

Subvention accordée

<h2 style="text-align: center;">Questions et informations diverses</h2>

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs) :

M. le Maire présente le document de synthèse établi par l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme) concernant le SCOT Nord Doubs.

Sous l'impulsion des lois Alur et Grenelle 2 de l'Environnement, les communes ont obligation d'adhérer à un SCOT.

Le périmètre de ce SCOT regroupe 4 communautés de communes (dont la CCVR) et PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), pour une population de 145000 habitants, répartie dans 77 communes couvrant un bassin de vie de 478 km².

Ce projet prévoit les grandes orientations du développement sur le long terme accord en économisant le foncier.

Enquête publique PMA:

L'enquête préalable au plan d'épandage des boues se termine le 16 octobre.

Le conseil municipal doit donner son avis et faire ses remarques au plus tard 15 jours suivant la clôture de la consultation publique, et prendre une délibération en conséquence.

Lecture d'un courriel d'une administrée :

Lecture est faite d'un courriel d'une administrée signalant un manque d'information, et d'affichage au sujet de la réunion publique du 30/09/2014 à la CCVR concernant le SCOT.

M. le Maire rappelle l'affichage fait à la mairie, ainsi que l'information donnée par voie de presse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Présentevillers, le 13 octobre 2014
La secrétaire de Séance,
Madame SALINIER Marie-José